

Politique

Politique de développement durable du CISSS de l'Outaouais

Émise par : Direction des services techniques et de la logistique
En vigueur depuis le 5 mars 2020

1. Objectifs

Le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de l'Outaouais intègre les pratiques de développement durable dans la prestation de soins et services à la population en Outaouais ainsi que dans les activités en soutien à sa mission première, et ce, afin de limiter son empreinte écologique, dans le respect de ses ressources et de son cadre financier.

À travers cette politique de développement durable, le CISSS de l'Outaouais vise à :

- Renforcer la responsabilité populationnelle de l'établissement en y intégrant les principes de développement durable;
- Renforcer la philosophie de gestion socialement responsable du CISSS de l'Outaouais par l'intégration des principes de développement durable;
- Favoriser l'élaboration d'un plan d'action en développement durable au CISSS de l'Outaouais;
- Sensibiliser les employés, bénévoles, médecins, partenaires et usagers du CISSS de l'Outaouais au lien entre la santé, les services sociaux et le développement durable, de manière à les mobiliser à adopter des comportements et pratiques écoresponsables dans leurs activités quotidiennes;
- Favoriser l'adoption d'une démarche d'amélioration continue de la performance environnementale des activités du CISSS de l'Outaouais;
- S'arrimer avec les orientations du CISSS de l'Outaouais en développement social et en développement des communautés qui ont une perspective de développement durable.

2. Contexte légal et réglementaire

La présente politique, ainsi que les procédures et directives qui s'y rattachent, sont subordonnées à la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), en vigueur depuis 2006.

- *Loi sur le développement durable, RLRO, c. D-8.1.1, à jour le 1^{er} août 2018, [En ligne].*
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>

Politique de développement durable		No : P-071	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-03-05	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 1 sur 5
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2020-02-11		

Cette politique, les protocoles, les procédures et les directives viennent s'arrimer :

- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020;
- Plan d'action en développement durable 2016-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques¹;
- Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Horizon 2019-2025;
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015;
- Politique énergétique 2030;
- Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023;
- Politique gouvernementale de prévention en santé.

Cette politique, les protocoles, les procédures et les directives associés sont conformes notamment :

- à la mission, à la vision et aux valeurs du CISSS de l'Outaouais.

3. Orientations (gouvernementales, ministérielles, du CISSS) et principes directeurs

Les orientations du CISSS de l'Outaouais en matière de développement durable vont s'articuler autour des éléments suivants :

1. Gouvernance et leadership : actions structurantes permettant le développement d'une culture organisationnelle de développement durable et d'en assurer la pérennité;
2. Efficience économique : actions génératrices de gains (cycle de vie des biens, récupération, durabilité, transformation);
3. Équité sociale : actions contribuant à créer du bien-être de manière juste et équitable dans le milieu de travail (climat, qualité de vie, attraction et développement des talents) au sein des communautés pour les générations actuelles et futures;
4. Intégrité de l'environnement : actions ayant un impact bénéfique sur l'environnement physique et sur la santé de la population.

Les principes directeurs sur lesquels reposent ces orientations sont les suivants :

- Viser à être un modèle d'exemplarité en tant qu'acteur institutionnel en matière de respect d'exigences réglementaires et engagements gouvernementaux en développement durable;
- Prise de décisions et adoption des comportements et des pratiques qui répondent à nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures;
- Implication des différentes parties prenantes notamment les employés et les médecins de l'établissement dans l'administration de la politique ainsi que des plans d'action qui en découleront;
- Intégration de l'ensemble des dimensions du développement durable dans la prise des décisions et des actions au sein établissement.

¹ Travaux en cours pour l'élaboration du Plan d'électrification et changements climatiques

Politique de développement durable		No : P-071	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-03-05	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 2 sur 5
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2020-02-11		

4. Champ d'application

Cette politique vise l'ensemble des personnes travaillant au sein du CISSS de l'Outaouais offrant des services de santé et des services sociaux, de même que toute personne recevant des soins ainsi que celles qui accompagnent une personne qui les reçoit :

- Dans les installations du CISSS de l'Outaouais;
- Au domicile d'un usager qui reçoit des soins à domicile prodigués par un professionnel;
- Dans les ressources non contractuelles (ex. : ressources non institutionnelles (RNI)).

Cette politique s'inscrit également dans le cadre des ententes contractuelles avec le CISSS de l'Outaouais incluant les baux locatifs

5. Personnes et organismes visés

- Le personnel du CISSS de l'Outaouais;
- Les usagers, bénévoles et les stagiaires du CISSS de l'Outaouais;
- Les médecins, dentistes et sages-femmes exerçant leur profession au sein d'une installation du CISSS de l'Outaouais;
- Les propriétaires (locateurs) d'espaces pour le CISSS de l'Outaouais;
- Les organismes ayant une entente contractuelle avec le CISSS de l'Outaouais (les fournisseurs).

6. Définitions

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement (L.R.Q., c. D-8.1.1).

Empreinte écologique

Représente la surface de terre et d'eau biologiquement productive qui est nécessaire pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets générés par une population donnée [3]. L'empreinte écologique est un concept qui vise à quantifier l'impact écologique d'une personne ou d'un pays en fonction notamment de sa consommation.

Responsabilité populationnelle

Vise à assumer l'obligation de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire donné :

- En rendant accessible un ensemble de services sociaux et de santé répondant de manière optimale aux besoins exprimés et non exprimés de la population;
- En assurant l'accompagnement des personnes et le soutien requis;
- En agissant, en amont, sur les déterminants de la santé.

Politique de développement durable		No : P-071	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-03-05	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 3 sur 5
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2020-02-11		

Pratiques écoresponsables

Toute pratique qui prend en compte la hiérarchie des 3RV-e (réduire, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer) et de l'analyse de cycle de vie dans un souci de réduire son empreinte écologique.

Analyse de cycle de vie

Méthode d'évaluation de l'impact environnemental, social et économique de l'ensemble des étapes de vie d'un produit ou d'un service tel que : l'extraction et la transformation des matières premières; la fabrication; l'emballage et la distribution; l'utilisation; la fin de vie du produit (élimination).

Amélioration continue

Processus d'amélioration continue en système de gestion de l'environnement (SGE) vise à réduire les impacts environnementaux des produits et activités et non pas améliorer ces produits et activités en tant que tels.

Système de gestion de l'environnement

Inspiré de la norme ISO 14001, une norme internationale de management environnementale, le système de gestion environnementale est un outil privilégié pour mettre en œuvre de manière structurée, intégrée, planifiée et pérenne des efforts consacrés à l'amélioration de la performance environnementale d'une organisation. Le SGE s'applique à toutes les activités courantes qu'une organisation effectue dans le cadre de sa mission et qui ont un impact environnemental. Il concerne les interventions dont il a la responsabilité et qu'il a la capacité de maîtriser et d'influencer. L'adoption d'un système de gestion environnementale est l'un des premiers pas significatifs qu'une organisation peut faire dans une démarche de développement durable.

7. Responsables de la mise en œuvre de la politique

Le conseil d'administration

- Adopter la présente politique;
- Recevoir le rapport annuel d'activités;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique.

La Direction générale

- Assurer l'application de la politique au sein de l'établissement;
- Adopter le plan d'action en développement durable.

Le comité de développement durable

- Formuler toutes recommandations pertinentes au comité de direction afin d'améliorer les processus liés au développement durable et en assurer la pérennité;
- Élaborer et déposer annuellement un rapport d'activités au comité de direction;
- Assurer une vigie favorisant l'application de la politique de développement durable.

Politique de développement durable		No : P-071	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-03-05	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 4 sur 5
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2020-02-11		

La Direction des services techniques et de la logistique

- Présenter et promouvoir la politique de développement durable;
- Coordonner la réalisation d'un plan d'action de développement durable qui sera révisé selon le cycle de gestion de l'organisation;
- Présider les travaux du comité de développement durable et soutenir les directions qui ont des porteurs de dossiers dans la mise en œuvre des actions inscrites au plan d'action;
- Identifier des opportunités de partenariats ou d'initiatives en lien avec les objectifs de la présente politique;
- Intégrer les pratiques écoresponsables dans l'offre de services de la direction afin de minimiser les impacts négatifs sur la qualité de l'environnement et sur la santé dans les limites des ressources financières disponibles.

Toutes les directions

- Faire la promotion de l'application de la présente politique;
- Soutenir et collaborer avec la DSTL dans la mise en œuvre de la politique et des actions qui en découleront;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique;
- S'assurer que tous les gestionnaires respectent, dans leurs activités quotidiennes, les objectifs de la présente politique, tant au moment de l'élaboration de nouveaux projets que lors de la révision des pratiques ou processus, et ce dans les limites des ressources financières disponibles;
- Intégrer les pratiques écoresponsables dans l'offre de services de la direction afin de minimiser les impacts négatifs sur la qualité de l'environnement et sur la santé dans les limites des ressources financières disponibles.

Les employés, médecins, dentistes, bénévoles et stagiaires

- S'approprier l'essence de la politique et adopter des comportements responsables et inhérents aux principes directeurs.

Les usagers et visiteurs

- Sont invités à participer à la mise en œuvre de la présente politique.

Les fournisseurs

- Respecter la présente politique.

8. Autres dispositions

Cette politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et sera évaluée et révisée au plus tard trois ans après son adoption.

Politique soumise par la Direction des services techniques et de la logistique

Politique de développement durable		No : P-071	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-03-05	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 5 sur 5
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2020-02-11		